

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	36 (1964)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Après la journée du 23 mai
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-125671">https://doi.org/10.5169/seals-125671</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ainsi le droit sur la propriété par étage est encore en suspens jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait pris sa décision en regard des décisions qui sont prises concernant la protection des locataires en général.

En conclusion, il me paraît qu'il n'est pas possible encore de dire quelle portée aura pour la Suisse le nouveau droit sur la propriété par étage du moment qu'il n'est pas encore appliqué à l'heure actuelle. Je crois cependant qu'il serait inopportun d'avoir à son égard une attitude de méfiance uniquement du fait de certains abus qui ont paru devoir se manifester à la suite de la grande pénurie de logements dont nous souffrons encore actuellement. Ces abus peuvent être réprimés facilement par des règles sur la protection des locataires et il ne faudrait juger l'ensemble du droit sur la propriété d'étage à la suite d'une situation que nous espérons temporaire.

Il me paraît au contraire que la propriété par étage permettant à un certain nombre de personnes qui sont actuellement locataires de devenir propriétaires de leur appartement pourrait être pour eux d'un grand intérêt, je pense notamment à des commerçants. Dans une assemblée qui groupe surtout des locataires d'immeubles coopératifs, nous devons insister sur le fait que l'idée communautaire qui est à la base des dispositions du nouveau droit sur la propriété par étage n'est pas très éloignée de l'idéal coopératif qui a animé les fondateurs de nos coopératives d'habitation.

*François Picot.*

Onex: cité nouvelle, réalisation de l'Etat et de groupements divers;

Grand-Lancy: quartier des Palettes;

La Praille: Fondation des terrains industriels Praille et Acacias (FIPA);

Cité Jonction et Cité Carl-Vogt, réalisations de la ville de Genève.

Ces deux dernières visites ont été commentées par M. Willy Donzé, conseiller administratif de la ville de Genève.

Mentionnons spécialement l'accueil de la ville de Carouge qui offrit à nos délégués une réconfortante collation dans les Tours de Carouge. M. Edouard Terrier, conseiller administratif de cette ville, présenta un très brillant exposé sur la politique suivie en matière d'urbanisme.

Le Comité de la Section romande de l'USAL remercie ici très spécialement le Conseil administratif de la ville de Genève et M. Willy Donzé, la ville de Carouge et M. Edouard Terrier. Il exprime sa gratitude à M<sup>e</sup> François Picot, président de la SCH de Genève, et à son collaborateur M. Gay, directeur, qui ont si parfaitement organisé la journée.

*Section romande de l'USAL.*

## Après la journée du 23 mai

En complément de ce remarquable exposé, nous prions nos lecteurs de se reporter aux photos du conférencier et de la salle qui ont paru dans le numéro de septembre de la présente revue *Habitation* grâce à l'aimable initiative de M. R. Panchaud.

Le procès-verbal publié ne concernait évidemment que la partie statutaire de l'assemblée annuelle.

Nous sommes heureux de donner aujourd'hui un compte rendu de l'assemblée publique dont M<sup>e</sup> François Picot, président de la Société coopérative d'habitation de Genève, offrit le plat de résistance.

Après le repas de midi, deux cars emmenèrent les participants visiter un ensemble impressionnant de réalisations genevoises récentes, soit:

Avenue d'Aire: complexe immobilier construit par la Société coopérative d'habitation;